
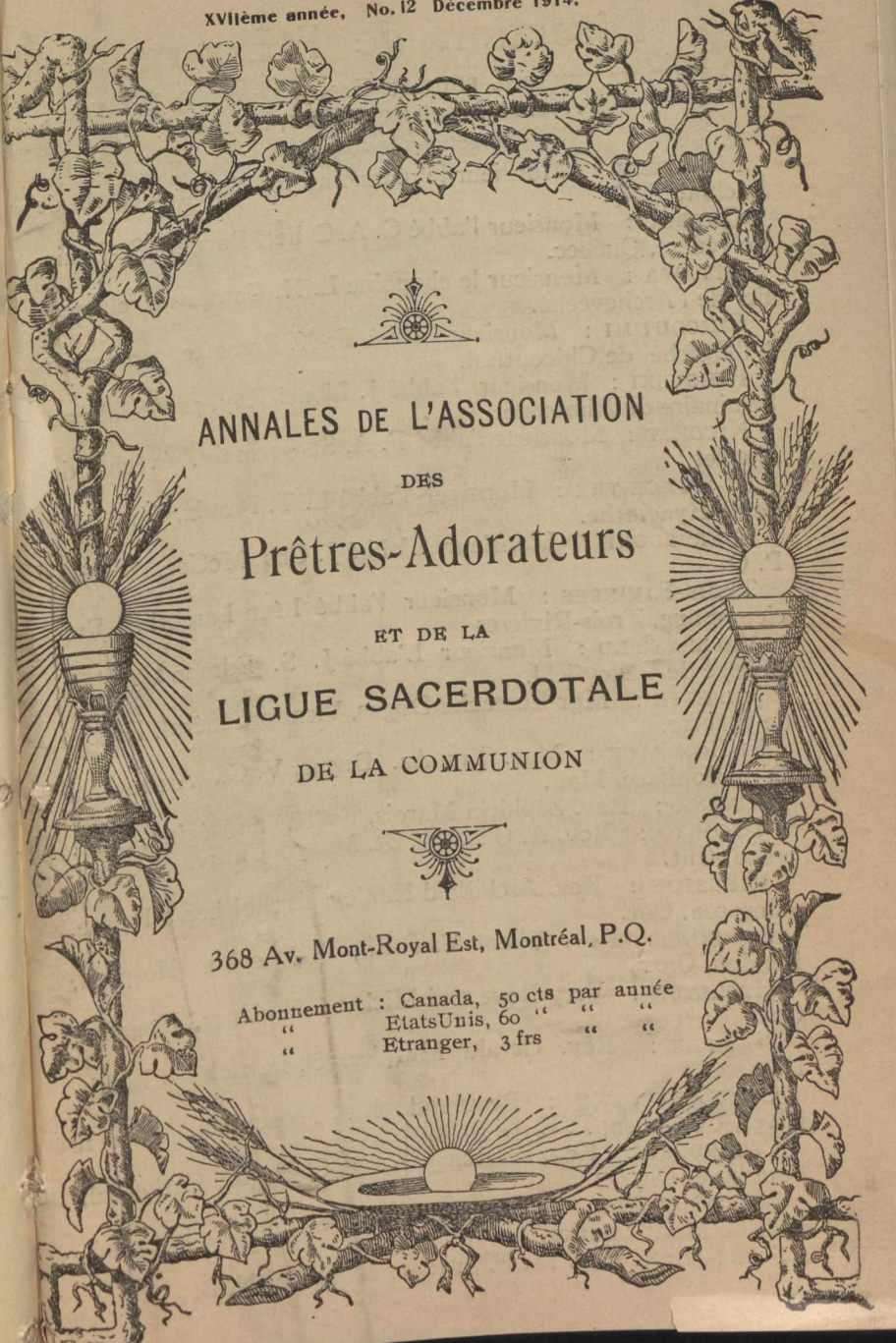


XVII^{ème} année, No. 12 Décembre 1914.



ANNALES DE L'ASSOCIATION


DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

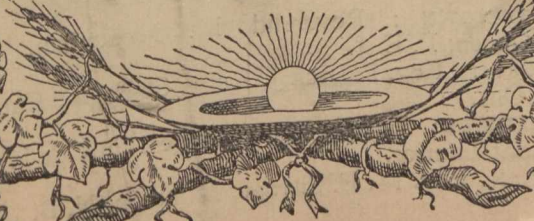
LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal Est, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année
" Etats-Unis, 60 " " "
" Etranger, 3 frs " "



Direction de l'Œuvre

DIRECTEUR GENERAL POUR LE CANADA : R. P. Directeur,
368 Avenue Mont-Royal EST, Montréal.

Directeurs diocésains

MONTREAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de
Lachine P. Q.

QUEBEC : Monsieur l'abbé C. A. C. Ilet, Barrière St-Louis,
Belvédère, Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chance-
lier de l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé F.-X. Frenette, procureur
à l'Evêché de Chicoutimi.

RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. Lionel Roy, professeur au
Séminaire de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St-Germain, évêché de
Nicolet.

ST-HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire
de St-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur L'abbé J. Chs McGee, Sutton,
P. Q.

TROIS-RIVIERES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe. Pré-
cieux-Sang, Trois-Rivières

VALLEYFIELD : Monsieur L'abbé J. S. Edmond Aubin,
Collège de Valleyfield.

JOLIETTE : Mgr Eustache Dugas, Vicaire Général, Evêché
de Joliette.

ST-BONIFACE : Mgr. Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché
de St-Boniface, Man.

REGINA : Rév. Zéphirin Marois, Evêché de Régina, Sask.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Colling-
wood, Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace,
Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital,
London, Ont.

HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler,
Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St-Patrick's Church,
Halifax.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon
River, Co Queen, P. E. I.

PETERBORO : Rev. Patrick J. Kelly, St-Peter's Cathedral,
Peterboro, Ont.

MONT-LAURIER : Rév. J. Eug. Limoges, Curé de la Cathé-
drale de Mont-Laurier.

SAINT-JEAN. Rév. M. E. Savage, Moncton, N. B.



Congrès Eucharistique National des Prêtres-Adorateurs.

(Montréal, 13 — 15 Juillet 1915)

Son Eminence le Cardinal Bégin

PRESIDENT D'HONNEUR.

L'organisation de notre Congrès national des Prêtres-Adorateurs se poursuit activement.

Nous sommes heureux et fiers d'annoncer que Son Eminence le Cardinal Louis-Nazaire Bégin, l'un des membres les plus anciens et les plus dévoués de l'Association au Canada, a daigné accepter la Présidence d'honneur du Congrès. Voici la copie de la lettre si bienveillante par laquelle l'Eminentissime Archevêque répondait, il y a quelques jours, à l'invitation que nous lui adressions au nom de Mgr l'Archevêque de Montréal et de la Direction générale de l'Association :

*Archevêché de Québec, 26 nov., 1914.
Au Révérend Père A. Letellier, S. S. S.,
Montréal.*

REVEREND ET BIEN CHER PERE,

Vous m'offrez la présidence d'honneur de votre prochain Congrès national des Prêtres-Adorateurs; j'accepte avec grand plaisir et je vous en remercie cordialement.

Votre pieuse Association contribue puissamment à développer la dévotion envers la Sainte Eucharistie et a déjà fait un très grand bien. Durant les retraites pastorales, je me suis fait un devoir d'exhorter mes prêtres à faire partie de cette Association, la plus belle, la plus édifiante qui se puisse trouver. Je me réjouis de savoir qu'un grand nombre de membres de mon clergé de Québec sont Prêtres-Adorateurs et je fais des vœux pour que ce nombre aille toujours croissant.

Votre tout dévoué en Notre Seigneur,

✠ L.-N., Card. Bégin, Arch. de Québec.

~~~~~

### S. G. MONSEIGNEUR PAUL BRUCHESI

PRESIDENT EFFECTIF.

La présidence effective du Congrès revenait, à tous les titres, à Sa Grandeur Monseigneur Bruchési. Monseigneur l'Archevêque l'a acceptée, avec on ne peut plus de bienveillance, voulant témoigner par là à l'Association dont il fait partie l'intérêt toujours si vif qu'il lui porte et dont il n'a cessé en toute occasion de lui donner les marques les plus significatives.

#### Secrétaire Général.

Le Révérend Père A. LETELLIER, Supérieur des Pères du Très Saint Sacrement, a été choisi par Sa Grandeur Monseigneur Bruchési comme Secrétaire général du Congrès. C'est au Secrétariat général, 368 Avenue Mont-Royal Est, que devront s'adresser les Co-frères désireux de se procurer des renseignements concernant le Congrès.

#### Comité de Réception.

Ont été nommés Présidents conjoints du Comité de Réception: Monseigneur LEPAILLEUR curé du Saint-Enfant-Jésus et Monsieur MC SHANE, curé de Saint-Patrice.

#### Cérémonies et Séances du Congrès.

C'est au mois de Juillet, les Mardi, Mercredi et Jeudi, 13, 14 et 15, qu'a été définitivement fixée la date du Congrès.

Voici quel sera, du moins approximativement et dans ses grandes lignes le programme des Cérémonies et des Séances du Congrès:

L'Ouverture solennelle du Congrès aura lieu le Mardi, 13 Juillet, à 7½ h. du soir, dans l'église Notre-Dame. Il y aura allocution de Son Eminence le Cardinal Bégin et Adresse de bienvenue par Monseigneur l'Archevêque de Montréal, — Discours français et anglais par deux Evêques, — Procession Solennelle du T. S. Sacrement à laquelle les Evêques et les prêtres congressistes formeront le cortège, — Consécration publique des Prêtres-Adorateurs à Jésus-Hostie, d'après la formule composée spécialement pour eux par Sa Sainteté Pie X, — Salut et Bénédiction du Très Saint Sacrement.

Les travaux du Congrès seront partagés entre deux Sections: section française et section anglaise.

Les Séances de la Section française se tiendront à l'Université Laval, celles de la Section anglaise au Congress Hall que M. l'abbé Mc Shane, curé de Saint-Patrice, a bien voulu mettre à la disposition des Congressistes.

Chaque jour du Congrès, il y aura deux Séances, de deux heures chacune; la première dans la matinée, de 9½ h. à 11½ h.; la deuxième, dans l'après-midi, de 3 h. à 5 heures.

Nous ne donnerons pas encore aujourd'hui le programme définitif des travaux. Il s'inspirera tout entier de l'idée même du Congrès et envisagera sous leurs divers aspects les devoirs eucharistiques du prêtre: devoirs personnels d'abord, puis devoirs du ministère sacerdotal dans ses rapports avec l'Eucharistie. La question des congrès eucharistiques nationaux, diocésains, régionaux ou paroissiaux sera également, croyons-nous, l'une de celles qui s'imposera à l'attention des congressistes.

Le Comité des travaux ne négligera aucun moyen de s'assurer le concours d'orateurs et de rapporteurs distingués, dont l'éloquence et l'expérience sauront rendre les Séances du Congrès aussi intéressantes et aussi instructives que possible.

Le Congrès sera clôturé Jeudi soir, à 8 h., par une *Heure solennelle d'Adoration*, prêchée par un Evêque. Cette heure d'Adoration aura lieu dans la chapelle du T. S. Sacrement, centre de l'Association, pour les prêtres de langue française, et dans l'église Saint-Patrice pour ceux de la langue anglaise.

## L'Episcopat et le Congrès.

*Le Pas, Man., 19 Oct. 14*

*Révérénd Père A. Letellier, S. S. S., Sup.*

*Eglise du St-Sacrement, Montréal.*

BIEN CHER PERE,

Votre Bulletin m'avait déjà annoncé le projet d'un Congrès eucharistique des Prêtres-Adorateurs du Canada. Votre bonne lettre du 12 courant m'en apporte la confirmation. C'est une heureuse nouvelle. Je m'en réjouis de tout cœur.

L'idée d'un tel Congrès est vraiment lumineuse. Le bien qui en résultera sera immense. Je ne puis que l'encourager et y contribuer au moins avec le secours de mes prières et d'une bénédiction de choix. S'il y a une possibilité, j'y serai présent.

Daignez, Cher Père, agréer l'hommage de mes sentiments les plus sincères et dévoués.

✠ O. CHARLEBOIS, O. M. I.,

*Vic. Apost. du Keewatin.*

*Evêché  
de  
Joliette.*

*Joliette, 24 Octobre 1914.*

*Rév. P. A. Letellier S. S. S. Supérieur.  
Montréal.*

MON REVEREND PERE,

Avant de partir pour l'Europe, j'avais eu connaissance du projet de célébrer le 25ème anniversaire de votre fondation canadienne, par un Congrès des Prêtres-Adora-

teurs. J'y avais applaudi de grand cœur. Votre lettre du 4 courant m'apprend que l'idée a marché, que le projet a reçu la haute approbation et la bénédiction des chefs hiérarchiques.

Je m'en réjouis; et j'unis mes humbles prières et mes bénédictions à celles que mes vénérés Collègues vous ont déjà assurées pour le succès de ces Assemblées. Je ne doute pas que les prêtres de mon diocèse, tous, ou à peu près, membres de l'Association, voudront en bénéficier pour s'enflammer d'avantage d'amour et de zèle pour Jésus-Hostie.

Agréez, Mon Révérend Père, l'hommage de mon respectueux dévouement.

✠ GUILLAUME,  
*évêque de Joliette.*

*Archevêché  
de  
saint-Boniface.*

*Saint-Boniface, Man., Canada, 20 oct. 1914.  
Rév. Père A. Letellier S. S. S.  
Sup.*

MON REV. PERE,

Promouvoir les intérêts de Jésus Hostie est bien acte de zèle, puisque en définitive notre travail ne produit quelque chose qu'en autant qu'il est béni par Celui que nous représentons, et qui Seul a le secret du chemin des cœurs.

Votre idée est excellente et l'occasion pour la mettre à exécution très propice. Je me ferai un plaisir de prendre part à ce Congrès, si les circonstances me le permettent.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous remercier de votre gentillesse et de vous dire quel bon souvenir je garde de mon passage à New-York.

Priez pour moi et croyez-moi, Mon Rév. Père,

Votre tout dévoué,  
✠ ARTHUR BELIVEAU,  
*Ev. de Domitianopolis.*

*(à suivre.)*

## La Communion solennelle des enfants

### SON VRAI CARACTERE

Un des membres vénérés de notre Association, Sa Grandeur Monseigneur Gouraud, évêque de Vannes, adressait dernièrement à ses prêtres une remarquable instruction pastorale sur la *communion solennelle des enfants* et la retraite qui doit les préparer. Nos Confrères ne manqueront pas de lire avec intérêt le passage qui traite du vrai caractère à donner à cet acte important de la vie chrétienne.

Par le décret *Quam singulari* sur la Communion précoce le Pape n'a pas supprimé la première communion solennelle. Déjà cette fête marquait l'entrée de l'enfant dans la vie, mais ce caractère passait, autrefois, un peu inaperçu parmi les émotions du grand jour: désormais la communion solennelle semble devoir être une fête d'initiation à la vie chrétienne, tout en demeurant une incomparable solennité eucharistique.

Si cette fête n'est qu'une solennité eucharistique, il est à craindre que les enfants n'y attachent que peu de prix, s'ils n'y trouvent pas de caractère particulier. Il est bien vraisemblable même que la communion faite ce jour-là n'éveillera pas en eux les émotions de certaines de leurs communions privées. Beaucoup de parents eux-mêmes seraient tentés de n'y voir qu'une simple formalité, un prétexte à apparats ou à manifestations extérieures et sans portée.

D'autre part, si cette fête ne demeure pas une solennité eucharistique, elle n'est plus la continuation de la fête traditionnelle et à beaucoup elle paraîtra sans objet.

Il faut donc de toute nécessité garder à la fête de la communion solennelle ce double caractère.

#### Io L'initiation à la vie chrétienne.

La communion solennelle doit être une fête d'initiation de l'enfant à la vie chrétienne, initiation définitive et réfléchie de la part de ceux qui sont chargés de le diriger.

Jusqu'ici l'enfant a vécu de la vie chrétienne. Mais il l'a reçue plus qu'il ne se l'est donnée à lui-même. Son baptême l'avait fait enfant de Dieu sans qu'il ait pu y donner son consentement; la communion l'a nourri; il l'a reçue avec une sorte d'appétit surnaturel; il n'en avait



pas plus remarqué les effets merveilleux qu'il n'avait remarqué les effets de la nourriture matérielle qui a alimenté son corps; il n'a pas beaucoup plus travaillé pour l'une que pour l'autre; la grâce des sacrements l'a fortifié pour ainsi dire à son insu.

L'instruction religieuse a continué à le développer progressivement et lui a procuré la croissance spirituelle. Celle-ci n'est pas achevée; mais telle qu'elle est, elle ne permettrait pas de vivre et de se développer encore, surtout lorsqu'il y aura ajouté la grâce du sacrement de confirmation.

Au point de vue surnaturel, comme au point de vue naturel, il semble prêt à sortir de l'enfance et à entrer dans cette période de la vie qui est l'adolescence.

L'enfant se trouve donc à un moment décisif de son existence.

Certes, à l'envisager à ce point de vue, cette époque de la vie chrétienne mérite d'être mise en relief, aux yeux de l'enfant et aux yeux de ceux qui l'ont élevé jusque-là. Il y a donc là l'objet d'une fête *qui pourrait être la fête de la reconnaissance.*

Mais parvenu à ce point de son existence, l'enfant n'a pas seulement un passé à considérer, *il a surtout un avenir à préparer*, un avenir qui est prochain, un avenir qui commence.

Cet avenir n'est pas sans causer de graves appréhensions à ceux qui aiment l'enfant. Que sera-t-il ?

Cet enfant si préservé jusqu'ici va se heurter à de nombreux obstacles; la vie qui lui a été facile jusqu'à ce moment va lui devenir pleine d'embarras et d'embûches; des ennemis qu'il ne soupçonne pas vont se dresser devant lui; des tendances contraires vont le solliciter. Deux voies (que connaissaient bien les païens eux-mêmes) vont s'ouvrir devant lui: dans laquelle marchera-t-il? L'une est la continuation, le prolongement de celle qu'il a suivie jusqu'ici; l'autre est à l'opposé: laquelle va-t-il choisir ?

Car il faut qu'il choisisse, et c'est cette nécessité qui donne à ce moment de sa vie toute son importance et toute sa solennité!

Il faut qu'il choisisse, car désormais il sera son maître, il sera l'arbitre de ses destinées. Peu à peu, ceux qui l'ont conduit vont s'écarter de lui; les mains qui l'ont soutenu lui manqueront souvent. Une forte volonté, aidée de la grâce, sera seule à le guider.

Il faut qu'il choisisse. Ce qu'il a fait jusqu'ici a bien été soumis à son consentement; il l'a approuvé et il l'a fait volontiers. Mais dans beaucoup de ses actes il a cédé surtout à l'initiative bienfaisante d'autrui; dans beaucoup de ses actes on a voulu pour lui. On a présumé son consentement, et on en avait le droit, puisque c'était pour son plus grand bien.

Dieu lui-même avait permis cette substitution d'une volonté étrangère à celle de l'enfant au jour du baptême.

Mais cependant Dieu veut être librement servi, c'est la condition de notre mérite. Il faut donc qu'à un moment donné, l'enfant ratifie ce qui a été fait en son nom, et dise s'il veut continuer à vivre comme il a vécu jusque-là.

Ce moment est surtout celui où l'enfant se présente à l'église pour la fête que nous considérons.

A ce moment-là, l'Eglise l'arrête, pour ainsi dire, à la porte de ses temples et lui demande de fixer lui-même la voie dans laquelle il marchera désormais. Elle lui rappelle ce qu'elle a fait pour lui dans le passé; elle lui montre ce qu'elle peut encore faire tout le long de sa vie; elle lui fait voir l'excellence de la doctrine qu'elle lui a enseignée, elle lui fait comprendre le prix des sacrements dont elle l'a enrichi déjà, elle lui dit: Choisis.

Envisagé de ce point de vue, l'instant est solennel entre tous, l'heure est décisive.

Ne semble-t-il pas, dès lors, qu'il y a dans cette idée quelque chose d'assez grand, d'assez sublime pour en faire l'objet d'un événement capital, l'occasion d'une solennité incomparable? Il y a là de quoi faire *une fête de l'initiative à la vie chrétienne, une fête de l'adolescence chrétienne*. On sera embarrassé peut-être pour lui donner un nom. Peu importe, il suffit que tous en aient une idée exacte; les enfants et les parents y verront la fête par excellence de la famille chrétienne, la grande joie qu'on n'oublie pas, le plus beau jour de la vie, parce que ce sera celui d'où auront dépendu peut-être tous les autres.

Mais ne nous faisons-nous pas illusion en attendant tout cela d'un seul jour de fête ? Non. Nous dirons bientôt comment ce jour *peut et doit se préparer et se prolonger*.

N'est-ce pas rêver que de demander une telle intensité de sentiments à des enfants si jeunes ? Non.

Mais nous ne faisons pas de difficulté de reconnaître qu'au point de vue qui nous occupe, la cérémonie de la communion solennelle gagnerait à se faire à un âge un peu plus avancé que celui qui est fixé généralement. Dans nos milieux, peut-on espérer une modification sur ce point ? Nous en doutons.

Mais il est un moyen de corriger ce défaut et dans nos paroisses très religieuses, il existe : c'est la cérémonie du *renouvellement*. En renouvelant une ou plusieurs fois, aux anniversaires, la cérémonie de la communion solennelle, non seulement on en renouvelle, mais on en prolonge le bienfait, puisqu'on profite de l'âge plus avancé de l'enfant, de ses connaissances plus développées, puisqu'on peut déjà tirer parti de l'expérience plus, ou moins heureuse qu'il a faite de sa liberté !

Aussi pour le dire en passant, tant qu'on n'aura pas reculé l'âge de la communion solennelle, il devient de plus en plus nécessaire d'en renouveler les avantages pendant plusieurs années.

Malgré toutes ces précautions, la fête de la communion solennelle ne sera vraiment la fête de l'initiation à la vie chrétienne que si elle reste en même temps, et avant tout, une fête eucharistique.

## 2<sup>o</sup> La fête eucharistique.

Sans doute, cette fête ne sera plus une fête de la première Communion, puisque, en réalité, la communion faite ce jour-là sera loin d'être la première. C'est pour cela que je propose de l'appeler simplement : la *Communion solennelle des enfants*.

Mais cette fête ne peut pas ne pas être une fête eucharistique, nous l'avons déjà dit. Dans ce jour, la sainte Eucharistie reçue est plus que jamais à la place qui lui appartient. On ne conçoit pas que l'enfant puisse être introduit solennellement dans la vie, sous le regard de

ses parents, avec le concours des ministres de l'Eglise, sans que ceux-ci lui procurent le don précieux qui, même à l'heure de la mort, s'appelle le *Viatique*.

Une communion plus fervente que les autres, parce que mieux préparée et mieux comprise, sera donc l'élément indispensable de la fête. Elle devra en être même l'élément principal, parce que c'est aux sources eucharistiques que l'enfant devra puiser les forces nécessaires à sa vie.

Aussi est-ce avec raison qu'on a proposé de faire de la solennité de la Communion des enfants une fête eucharistique par excellence, un triomphe de Jésus-Hostie dans l'âme des enfants, la Fête-Dieu des enfants, a-t-on dit. L'idée est juste et elle est féconde pour la piété!

Mais qu'on me permette de dire que ce n'est pas assez. N'y a-t-il pas à craindre qu'on puisse dire de cette fête ce que Mgr d'Hulst disait de notre première Communion de jadis: "La première Communion apparaît comme un événement extraordinaire et ne laisse pas dans l'âme de l'enfant le souvenir d'un acte destiné à devenir commun dans la vie chrétienne."

La fête de la première Communion ne fut-elle pas, trop souvent, un solennel adieu à la Sainte Eucharistie?

Eh bien! il faut organiser la fête de la Communion solennelle de manière qu'elle ne soit jamais ce solennel adieu, mais de manière qu'elle laisse au contraire à l'enfant l'impression d'un acte *qui doit devenir fréquent et commun dans la vie d'un chrétien*.

Un jour, un maître impie osait essayer de tourner en ridicule la communion devant un de ses élèves: "Pourquoi vas-tu faire ta première Communion?" lui disait-il. — Monsieur, répondit l'enfant, je vais faire ma première Communion, pour pouvoir en faire beaucoup d'autres ensuite."

Voilà l'impression qu'il nous faut créer par la cérémonie de la communion solennelle et par tout ce qui l'entourera.

Il faut que l'enfant emporte de cette cérémonie que le pain eucharistique reçu si solennellement, à l'entrée de sa vie, doit être pour lui le *pain quotidien nécessaire* à son alimentation spirituelle.

Cette conviction est d'autant plus importante à donner à l'enfant qu'elle répond à l'une des plus graves préoccupations du Souverain Pontife en ce moment.

Tout le monde connaît les exhortations de Pie X sur la communion fréquente et même quotidienne. Il y a déjà sur ce point bien des progrès réalisés; mais que nous sommes loin de voir la communion fréquente entrer, d'une manière générale, dans les mœurs des catholiques! Pourtant le salut est là, l'Eglise nous le dit.

La communion solennelle des enfants faite à ce point de vue, avec l'intention très manifeste de faire l'éducation eucharistique de l'enfance et de la jeunesse, n'est-elle pas l'occasion de travailler efficacement à combattre les préjugés et à refaire la mentalité chrétienne?

Cela est d'autant plus opportun que le décret *Quam singulari* ne se borne pas à faire avancer l'âge de la première Communion, il rappelle que les enfants ont droit à la communion fréquente et même à la communion quotidienne, et il presse les familles de la leur procurer.

Ici les hésitations sont encore plus nombreuses que sur d'autres points, les difficultés aussi peut-être; la solennité de la communion doit être l'occasion providentielle de vaincre ces hésitations, parce qu'elle est de nature à faire cesser bien des difficultés, en apprenant à l'enfant comment il peut et il doit user de son droit d'initiative en cette matière.

Il me semble que cette conception d'une exhortation solennelle et plus forte à la communion fréquente se justifie encore par l'institution qu'a faite le Souverain Pontife des *Triduums eucharistiques*, en vue de promouvoir parmi les fidèles la fréquence de la communion. Pourquoi nos retraites de Communion solennelle ne seraient-elles pas des *Triduums* ayant le même but?

Tels sont, me semble-t-il, les deux caractères qu'il convient de donner à la cérémonie de la communion solennelle des enfants, si on veut la conserver avec des avantages certains; il faut une école de formation eucharistique.

Les deux points de vue ne s'excluent pas, ils se complètent, au contraire, et ils s'unissent dans cette formule:

*La fête de la communion solennelle doit mettre les enfants définitivement sur la voie chrétienne dans laquelle ils auront à marcher, et elle doit les munir d'une manière permanente du pain divin nécessaire au voyage.*

C'est de ce double point de vue qu'il nous faut maintenant étudier les moyens à employer pour obtenir, dans cette fête et par cette fête, les résultats désirés.

Tout moyen mis en œuvre devra contribuer à diriger l'avenir de l'enfant et à lui assurer les secours de l'Eucharistie. L'enfant doit: 1o *vivre*; 2o *communier pour vivre*; tout est là.

Les avantages attendus ne peuvent pas être le fruit d'un seul jour de fête. Quelque impression que celui-ci produise, cette impression n'influera sur la vie que dans la mesure où elle aura été préparée, et elle ne sera forte qu'en proportion des causes qui l'auront suscitée.....

---

## Nouveaux Directeurs Diocésains

---

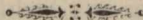
SAINT-JEAN: Mr l'abbé M. E. Savage, Moncton, N. B.

EDMONTON: Rév. L. Simard, O. M. I., Archevêché de Saint-Albert.

MONT-LAURIER: Mr l'abbé J. Eug. Limoges, Curé de la Cathédrale de Mont-Laurier, P. Q.

Nous adressons nos félicitations et nos souhaits de bienvenue à nos trois nouveaux Directeurs diocésains, et nous prions Monseigneur l'Archevêque d'Edmonton et Nosseigneurs les Evêques de Saint-Jean et de Mont-Laurier d'agréer nos plus sincères remerciements pour cette marque de spéciale bienveillance à l'égard de notre Association.

*La Direction générale.*



## Actes du Saint-Siège

### i. — Nouvelle discipline au sujet de l'Ondoiement

1o Le 17 Janvier dernier, la Sacrée Congrégation des Rites rendait la décision suivante, en réponse à une question posée par Mgr l'évêque de Belley :

*Le baptême conféré à la maison avec autorisation de l'évêque, en dehors de tout danger de mort et de nécessité urgente, doit-il être administré avec toutes les cérémonies du rituel romain ?*

— Réponse: *Oui.*

2o Le 23 du même mois, en réponse à des questions posées par Mgr l'évêque de Versailles, la même Sacrée Congrégation revenait sur les mêmes décisions :

*a) L'administration du baptême donné en cas de péril de mort doit-elle être nécessairement accompagnée des cérémonies prescrites au rituel ?*

— Réponse: *Se conformer aux rubriques.*

*b) Au contraire, en dehors du cas de nécessité, lorsque le baptême est conféré à la maison avec permission de l'évêque, les prescriptions du rituel prescrivant le Saint-Chrême, le voile et le cierge sont-elles obligatoires ?*

— Réponse: *Oui, conformément au décret cité plus haut.*

Ces décrets ont paru dans les "Acta Apostolicæ Sedis" des 7 et 24 février 1914.

Par les présents Décrets, le Saint-Siège prohibe absolument l'ondoïement, c'est-à-dire l'administration du baptême sans les cérémonies, les onctions et la récitation des prières qui précèdent et suivent l'administration de ce sacrement.

Les normes à suivre désormais sont les suivantes :

1o Règle générale, et sauf exception motivée, les enfants doivent être portés à l'église et baptisés sur les fonts baptismaux pendant les premiers jours qui suivent leur naissance, avec toutes les cérémonies et prières indiqués par le rituel.

2o Si, pour motif de santé ou pour toute autre cause raisonnable, l'enfant ne peut être porté à l'église, l'évêque

pourra permettre que le baptême solennel, avec tous les rites et prières qui précèdent et suivent le baptême, soit conféré par le prêtre au domicile de l'enfant.

3o L'ondolement ou collation du sacrement, sans les rites et prières qui l'accompagnent, est prohibé.

Il reste cependant permis et même obligatoire, quand l'enfant, se trouvant en danger de mort, est ondoyé par une personne autre que le prêtre. Le prêtre aura alors à suppléer aux cérémonies du baptême, en retranchant les exorcismes et en conférant les onctions.

4o Enfin le Saint-Siège rappelle que l'absence des parrains et marraines, choisis par les parents, n'est pas un motif suffisant pour retarder le baptême des nouveau-nés. Ils doivent alors se faire représenter par des personnes déléguées par eux, qui les remplacent pour la cérémonie du baptême, les obligations canoniques attachées par l'Eglise au titre de parrain et de marraine restant tout entières à la charge des parrains et marraines choisis par les parents.

## II. — Terme et Interruption du Noviciat des Religieux.

La Sacrée Congrégation des Religieux, par un décret du 3 Mai 1914, a statué et décrété ce qui suit :

1o L'année entière du Noviciat, qui seule est exigée pour la validité de la profession, devra à l'avenir, se compter non pas mathématiquement d'heure à heure, mais de jour à jour. Il faudra compter de même pour les trois années entières des vœux simples qui doivent précéder la prestation des vœux solennels.

2o Le Noviciat est interrompu et par conséquent doit être recommencé et accompli de nouveau en entier : a) si le novice est renvoyé par le Supérieur et quitte la maison ; b) s'il laisse la maison sans l'autorisation du Supérieur ; c) s'il passe même avec l'autorisation du Supérieur plus de trente jours hors de l'enceinte du Noviciat.

3o Si le novice avec l'autorisation du Supérieur, passe moins de trente jours, de suite ou non, hors de la maison, bien que soumis à l'autorité de son Supérieur, il est requis et il suffit pour que les vœux soient valides de suppléer



le nombre de jours passés au dehors; mais les Supérieurs ne doivent profiter de cette autorisation que pour des raisons sérieuses et importantes.

### III. — Inscription sur les Registres des Confréries.

Bien que cette inscription soit obligatoire, le Saint-Siège déclare que les fidèles qui, par l'intermédiaire d'un prêtre délégué, ont donné leur nom à une confrérie, gagnent dès cet instant, les indulgences dont jouissent les membres de cette confrérie, même si, pour une cause quelconque, le prêtre délégué omettait de transmettre leur nom au siège de la Confrérie pour l'inscription. Cette mesure a un effet rétroactif.

## La Survivance d'un Règne

Pie X vient de disparaître de la scène de ce monde. Bien peu de Pontifes ont déployé une énergie plus active et plus ferme dans le gouvernement de l'Eglise, un zèle plus éclairé et plus entreprenant pour le bien des âmes.

Inspiré et dirigé dans toutes ses entreprises et ses décisions par l'idée supérieure des intérêts de Jésus et du bien des âmes, dominé par l'amour désintéressé et tout apostolique qui a sa source au-dessus de la région des intérêts et des ambitions terrestres, il a été ferme et doux en face des ennemis de la vérité, calme au milieu des périls qu'il a réussi à conjurer. Sachant que l'Eglise continue, sur la terre, la mission de son divin fondateur, il a voulu faire régner le Christ partout; il a tendu vers son but avec sincérité et franchise sans passer par les détours de la politique raffinée ou de la diplomatie mensongère. D'un coup d'œil il saisissait le danger d'une situation, voyait immédiatement le remède nécessaire et prenait sans tarder les moyens pour qu'il soit appliqué. Il avait, pour ainsi dire, l'intuition de la réalité et des besoins du monde catholique; l'application des principes et de la doctrine suivait aussitôt, car avec le sens des choses il avait un grand esprit de décision, conséquence d'une intelligence et d'une appréciation rapide et juste d'un événement et de ses multiples

circonstances. Il a été d'une manière éminente l'homme d'action.

Il est vrai que cette action de Pie X dans le monde catholique est chose du passé, si l'on considère l'acte qui traduit extérieurement l'opération intime de l'intelligence et de la volonté, mais elle ne peut cesser d'être toujours actuelle, forte et impulsive comme au temps de son règne, car d'un côté elle participe à l'efficacité du sacerdoce éternel du Christ, et de l'autre, elle a traduit les désirs et les volontés du divin Pasteur des âmes avec une fidélité trop évidente et une opportunité trop appuyée sur les grandes lois de l'activité intellectuelle et des besoins des âmes, pour qu'elle cesse d'être pour l'Eglise et pour les pasteurs la lumière inspiratrice et directrice des œuvres à accomplir.

Nous ne voulons rappeler ici qu'un double aspect des actes de Pie X, celui qui a trait aux études ecclésiastiques et à la doctrine sur la communion fréquente et quotidienne.

### I. Pie X et les Etudes ecclésiastiques.

Par son encyclique "*Æterni Patris*", du 4 août 1879, Léon XIII avait déterminé le retour à l'enseignement de la philosophie et de la théologie scolastique, dont saint Thomas est le représentant le plus autorisé. Les raisons qui ont amené ce retour sont connues. Le Maître avait été abandonné, mais on n'avait pas tardé à s'apercevoir que la formation des intelligences y perdait beaucoup et que dans bien des cas une érudition, plutôt de surface, remplaçait la véritable science des choses. Les principes fondamentaux et unificateurs des connaissances manquaient. Cet abandon fut une des causes du modernisme.

Aussi depuis longtemps, le besoin de revenir entièrement à saint Thomas se faisait sentir, et les théologiens ne cessaient de réclamer ce retour. C'est ainsi qu'en 1903 le P. Lhoumeau écrivait, (*Règne de Jésus par Marie*, p. 579): "Dans ces cours des grands théologiens et philosophes de Rome, tout se tient, tout s'enchaîne. Les principes qu'on pose aujourd'hui conduisent à des conséquences et demain imposeront logiquement telle doctrine en dogmatique, telle solution en morale. On n'y voit pa

un professeur exposer indifféremment et comme acceptables des opinions diverses dont plusieurs contredisent la thèse précédemment soutenue. Une pareille méthode fait de l'enseignement un bazar d'opinions au choix et non sans rabais. Qu'on rentre dans cette logique forte qui caractérise si bien la doctrine de saint Thomas, et, si l'on ne s'exempte pas assurément de toute discussion, du moins aura-t-on balayé quantité de choses oiseuses ou d'intérêt très secondaire pour faire place à la théologie mariale."

Le P. Lépicier a souvent, lui aussi, rappelé le grand avantage et le besoin de revenir à saint Thomas. Nous le citons textuellement pour bien faire comprendre son idée :

"Monendus tamen studiosus inquisitor non licere ipsi, mox ac alicujus conclusionis cum inconcussis theologiæ principiis intimam connexionem deprehenderit, ad oppositam conclusionem transire, eo quod commodior sit, aut plures nanciscatur patronos. *Pessima enim est ratiocinandi illa methodus qua alicujus sententiæ valor non intrinseca ejus veritate, sed utilitate mensuratur, nec magis est rectæ rationi consentanea illa via, quam tam multi hisce temporibus ingressi sunt, qua videlicet quæstiones theologicas potius doctorum extrinseca auctoritate, quam argumentorum intrinseco robore, derimere contendunt.* Nimirum hoc est primum hominis officium erga semetipsum, ut illud non amplectatur, quod cum rectæ ejus rationis lumine pugnet; et hoc est potissima hujus temporis labes scientiam theologicam non, ut decet, secundum rei intrinsecas rationes tradi, sed habito solum respectu ad doctorum sententias, quo factum est ut theologia, maxime moralis, omni soliditate destituatur, confusione plurima in animis inducta..." (*De Trinitate*, p. 192.)

De son côté le P. Pègues écrivait tout récemment : "Plus la théologie catholique a pu se développer ou se multiplier, du côté du nombre et de la variété de ses représentants, plus il semble que nous devons, après l'excursion historique dans cet immense domaine, souhaiter le repos dans la jouissance pure et sereine d'un corps de doctrine se tenant par lui-même et dominant, par sa seule stabilité, toute cette mobilité et cette succession des opinions ou des

systèmes qui passent. N'était-ce point ce que voulait le Pape Léon XIII, quand il écrivait à celui qui devait être le cardinal Satolli, le 19 juin 1886, qu'il avait extrêmement à cœur de voir reflourir dans les écoles, d'une manière exclusive, la vraie doctrine de saint Thomas ? Et le grand Pape motivait ainsi son désir : "Cette méthode d'enseigner, en effet, qui repose sur l'autorité ou la manière de voir des maîtres particuliers, a un fondement muable ; elle n'aboutit souvent qu'à enfanter des opinions diverses et qui se combattent les unes les autres, lesquelles opinions, ne donnant plus la pensée du saint Docteur, favorisent les dissensions et les luttes qui n'ont que trop longtemps agité les écoles catholiques, au grand détriment de la science sacrée." (*Revue Thomiste*, 1914).

Pie X a mis le comble à tous ces vœux en complétant au moins pour l'Italie, l'œuvre de restauration des études scolastiques commencée par Léon XIII. Désormais, saint Thomas est définitivement le Maître. Pie X a décidé qu'on ne s'écarte pas de lui, surtout dans les questions de métaphysique, sans un grave inconvénient. Et dans son *Motu proprio* du 29 juin 1914, il écrivait : "C'est pourquoi, afin que la doctrine de saint Thomas, pure et intégrale, fleurisse dans les écoles, ce que Nous avons extrêmement à cœur", et que disparaîsse cette manière d'enseigner qui se fonde sur l'autorité et le jugement des maîtres particuliers, et qui, pour ce motif, "a un fondement muable d'où proviennent des sentiments divers, non sans détriment de la science chrétienne", Nous voulons, ordonnons, commandons, que ceux qui obtiennent la charge d'enseigner la sacrée théologie, dans les universités, les grands lycées, collèges, Séminaires, Instituts qui ont, par Indult apostolique, le pouvoir de conférer les grades académiques et le doctorat en cette même science, aient, comme texte de leurs leçons, la "*Somme théologique*" et l'expliquent en langue latine, et qu'ils mettent un soin jaloux à susciter à son égard dans leurs auditeurs le plus grand amour."

Nous croyons pouvoir affirmer que sous le rapport de l'enseignement des sciences ecclésiastiques et de la formation intellectuelle du clergé, le règne de Pie X survivra.

## II. Pie X, Pape de la Communion fréquente et quotidienne.

Cependant, l'acte qui assure l'éclat toujours actuel, la gloire jamais décroissante et l'actualité sans cesse renouvelée de son règne, c'est, croyons-nous, celui par lequel il a demandé au prêtre de monter la garde près du tabernacle dont il venait d'ouvrir toutes grandes les portes, et là, semblables à l'ange de l'Apocalypse (19-17) qui, debout dans le soleil criait à tous les oiseaux du ciel, "venez, rassemblez-vous pour le grand festin de Dieu", de ne cesser de répéter aux âmes de tout âge et de toute condition: venez à la Table sainte, vous en avez besoin et l'amour de Jésus vous le demande.

L'ordre est promulgué dans le décret du 20 décembre 1905; il est clair et formel: "*Qu'on fasse tous les efforts pour promouvoir la communion fréquente et quotidienne, dit-il.... Les Curés, Confesseurs et Prédicateurs, suivant la doctrine approuvée du Catéchisme Romain, doivent exhorter fréquemment et avec beaucoup de zèle le peuple chrétien à un usage si pieux et si salutaire.*"

Deux choses sont donc prescrites par Pie X: Puiser la doctrine, qui doit être enseignée, dans le Catéchisme Romain, et donner cet enseignement fréquemment et avec beaucoup de zèle. Examinons l'une et l'autre de ces deux choses.

La doctrine se résume dans ces deux passages: "C'est pourquoi il est du devoir des curés d'exhorter souvent les fidèles à ne pas négliger le soin de nourrir et de soutenir leur âme tous les jours de ce pain spirituel, de même qu'ils jugent nécessaire de donner chaque jour l'aliment matériel à leur corps: car il est évident que l'âme n'a pas moins besoin de nourriture spirituelle que le corps de nourriture corporelle." . . . . . "Pour faire comprendre l'efficacité de l'Eucharistie, les pasteurs étudieront à fond la nature du pain et du vin qui en sont les symboles. Car toutes les utilités que le pain et le vin apportent au corps, le sacrement eucharistique les apporte à la santé et à la prospérité de l'âme, mais d'une manière bien meilleure et bien plus parfaite."

Tout pasteur d'âme a donc le devoir de prêcher la réception quotidienne du sacrement d'Eucharistie; pour

cela il doit étudier les signes sacramentels et s'appliquer à bien faire saisir la comparaison entre le pain matériel et le pain spirituel.

Dans cette prédication il n'y a pas à faire un choix de sujets que l'on réserverait pour certains auditoires, il faut enseigner tout ce que l'Eglise enseigne sur ce sacrement admirable, car le Catéchisme Romain dit encore: "Tout ce qu'on peut connaître et expliquer de la vérité et des fruits de cet adorable Sacrement, qu'on sache bien qu'il n'est aucune classe de fidèles qui ne soit apte à l'apprendre, et à qui cette connaissance ne soit souverainement nécessaire. Or, afin que les fidèles comprennent l'utilité et les avantages de l'Eucharistie, et surtout pour cette cause, il faut leur faire connaître tout ce qui a été écrit, si abondamment, sur ce mystère. Mais comme jamais un seul discours ne pourra en expliquer les immenses utilités et les fruits innombrables, que les pasteurs en traitent tantôt un point et tantôt un autre, afin de montrer par là quelle abondance, quelle affluence de tous les biens sont contenues dans ces saints mystères."

Cependant, il n'y a pas à se le dissimuler, l'Eucharistie étant, par sa nature, "destinée à universaliser, à populariser le fait de l'Incarnation", prêcher l'Eucharistie comme il convient présente des difficultés et partant demande une sérieuse préparation. Posséder à fond le mystère eucharistique est une des premières conditions requises pour que la prédication soit forte et convaincante. Or le mystère eucharistique c'est le Christ lui-même. Il faudra donc être maître des grands problèmes de l'union hypostatique, de la transsubstantiation, de la présence réelle, et pour cela il faut une solide philosophie scolastique et une saine théologie thomiste.

Le P. Tesnière ("Somme de la Préd. Euch." Noms et Figures, Conf. préliminaire, p. LXI), expose ainsi la question de la Préparation à la prédication eucharistique: "*Mais si l'on veut faire cette étude avec fruit, il faut aborder franchement les grands théologiens, les scolastiques, et les étudier dans leur texte. Les théologies modernes mises aux mains des élèves du sanctuaire ne sont guère que des résumés et des manuels, des catéchismes un peu étendus et mis en latin. Très commodes pour la pratique courante du minis-*

*tère, ils sont insuffisants pour donner au prêtre une science théologique digne de ce nom, insuffisants surtout pour le mettre à même d'enseigner avec quelque étendue et quelque attrait."*

Pour se préparer à la prédication eucharistique il faut donc explorer les sources mêmes de la théologie. Travail impossible, me direz-vous, difficulté insurmontable pour nous qui sommes dans le ministère; cet avantage est réservé à un petit nombre de privilégiés.

Faisons remarquer d'abord que dans cette préparation, il faut bien se garder de confondre l'étude personnelle avec le ministère de l'enseignement ou de la prédication. "On n'entre vraiment en possession de la doctrine théologique que si l'on étudie scientifiquement et par formules abstraites, et cependant, ce n'est pas sous cette forme qu'on la présentera au peuple ou aux petits enfants." Est-ce à dire que cette formation scientifique soit inutile? Loin de là.

Les grands principes de philosophie et de théologie, les vérités considérées dans leurs principes et sous leur aspect le plus transcendant, ne serviront pas au cours de la prédication ou de l'enseignement catéchistique, dans ce sens que nous devons les répéter mot à mot; cependant ils auront servi à donner à l'esprit une conception nette de la vérité ou du mystère proposé et continueront à rendre un immense service en projetant dans l'intelligence du prédicateur ou du catéchiste, une lumière qui le dirigera dans ses énoncés en langue vulgaire, le protégera contre les erreurs dans ses développements, et lui fera saisir des rapprochements qui seraient passés inaperçus, trouver des comparaisons justes et proportionnées à l'esprit de ses auditeurs. Ils permettront de voir la vérité de plus haut, dans une plus abondante lumière et de la présenter sous de plus nombreux aspects.

Les grands principes de philosophie et de théologie sont comme un phare qui dirige le voyageur dans sa marche et qui, par la lumière qu'il répand, fait éviter les dangers. Elle n'est pas juste la réflexion que l'on entend faire parfois: j'en sais bien assez pour enseigner le catéchisme à des petits enfants ou à des gens qui n'ont pas d'instruction.

Mais ceci ne fait pas disparaître la difficulté signalée plus haut. Que faire donc ? Voici. Il existe un livre qui réunit à peu près toutes les qualités que réclame un ouvrage pouvant servir à une sérieuse préparation à la prédication eucharistique, telle que nous venons de l'exiger dans ses grandes lignes, c'est celui du P. Tesnière, *Somme de la Prédication eucharistique*. (1)

L'auteur, dans une conférence préliminaire, reconnaît que pour un grand nombre de prêtres, il est bien difficile de se livrer à l'étude des grandes thèses de philosophie, de parcourir les ouvrages approfondis de théologie et de patrologie, et pour cela il dit :

“Nous voudrions, pour faciliter à nos frères, prêtres et apôtres-nés de l'Eucharistie, le moyen de la prêcher souvent et avec intérêt, les encourager par l'exemple et par des secours effectifs. L'exemple, en ne leur livrant dans cette Somme que des matières qui ont été prêchées, qui ont excité l'intérêt des auditoires les plus divers; les secours, en donnant à ces conférences tous les développements, en les armant de toutes les citations qui les transforment en leçons de théologie oratoire... Nous voulons par là mettre à la portée de tous les prêtres adonnés au saint ministère, les sources authentiques de la doctrine eucharistique, où il faut puiser sans cesse, si l'on veut nourrir de lumière, qui est sa vraie vie, la dévotion des fidèles envers l'Eucharistie.”

La haute valeur de cette *Somme de la Prédication eucharistique* a été reconnue par le Pape de l'Eucharistie lui-même, car dans un bref adressé à l'auteur de la traduction italienne de l'ouvrage, le 10 janvier 1913, Pie X disait : “Nous savons que le P. Albert Tesnière, prêtre de la Congrégation du Très Saint Sacrement, à l'époque où il édita les ouvrages où il a condensé la “Somme de la Prédication eucharistique”, reçut de Notre Prédécesseur cet éloge non banal qu'il avait fait une œuvre très féconde et des plus utiles pour ceux qui doivent traiter de ce si grand mystère de foi, et surtout pour les orateurs sacrés. Cet homme remarquablement docte et pieux s'est montré de plus en plus digne de cette louange, alors qu'il a publié, l'un après l'autre, tous les ouvrages qu'il avait annoncés sur

(1) En vente au Bureau des Œuvres Eucharistiques, 368 Avenue Mont-Royal Est, Montréal.



le même mystère, avec l'approbation et les félicitations de nombreux évêques, principalement de France, comme Nous l'avons appris...

La conclusion me semble, maintenant, se présenter d'elle-même.

Le représentant de Jésus-Christ nous a imposé l'obligation de prêcher l'Eucharistie, à laquelle correspond le devoir de nous préparer convenablement, et Dieu qui dirige les événements a voulu qu'une "*Somme de la Prédication eucharistique*" fût offerte aux prêtres pour les mettre facilement en état de s'acquitter de cette obligation.

Celui qui a coutume de préparer ses instructions dans les "sermonnaires" trouvera que la préparation au moyen de la "*Somme*" du P. Tesnière demande un travail bien différent. C'est une étude qu'il lui faudra faire, une doctrine qu'il devra approfondir, ce sont des notions théologiques exactes dont il devra se rendre maître, et tout un raisonnement suivi, logique et convaincant qu'il devra faire sien par une méditation sérieuse. Qu'il ne s'exagère pas cependant la somme de labeurs que cela lui coûtera. Il suffit d'entrer sérieusement et résolument dans cette étude pour y être ensuite entraîné par attrait et par conviction. C'est un véritable plaisir pour l'esprit et pour le cœur que cette étude du Sacrement de vie lui procurera. Des points de doctrine ignorés jusque là, des aspects nouveaux de questions effleurées seulement pendant les années du Séminaire, et, par-dessus tout, la claire vision des effets de l'Eucharistie étudiée dans ses rapports avec les vertus de foi, d'espérance et de charité, avec la prière et la vie intérieure, avec le monde et les tentations, avec le péché mortel et véniel, etc., apportera à celui qui voudra s'imposer ce travail, une abondante lumière pour l'intelligence et une joie profonde pour l'âme, qui le récompenseront au centuple des labeurs que cette étude lui aura coûtés.

Je parle ici de ceux qui ont déjà quelques années de ministère; mais s'il s'agit d'un séminariste qui est initié à l'étude de cette *Somme* eucharistique dès ses années de probation, la question devient un peu différente. Il suffit que le professeur d'Ecriture Sainte, de Théologie morale

et plus encore le professeur de Théologie dogmatique (sans exclure le professeur de Liturgie et de Droit canon), s'appliquent à donner les notions des choses qu'ils expliquent en rapport avec l'Eucharistie, lorsque le sujet le permet, et cela, en faisant de très nombreuses références aux conférences de la *Somme* du P. Tesnière. Je pourrais citer de multiples exemples de cette manière de procéder, qui initiera graduellement le futur prêtre au ministère de la prédication eucharistique, mais je préfère que ceux qui ont charge d'enseigner s'en convainquent par une expérience personnelle.

Voilà, je crois, un peu comment nous pouvons contribuer à répandre la pratique de la communion quotidienne. Pie X, en nous indiquant les sources de notre prédication nous a ramenés, sur ce point comme sur bien d'autres, au véritable esprit de l'Eglise, et, pour cette raison encore, je dis que son règne survivra.

Et si quelqu'un disait qu'il n'importe pas de se donner beaucoup de peine pour atteindre un but impossible à atteindre, dans l'état actuel de notre civilisation, je lui répondrais en citant encore une page du P. Tesnière. Elle est extraite de sa conférence sur le *Pater*, qui renferme, à mon avis, peut-être l'argument le plus fort en faveur de la communion quotidienne. Le *Panem nostrum quotidianum* s'entend, dans son sens premier et direct, du pain eucharistique. Après avoir établi cette vérité et en avoir tiré les conclusions, le Père a écrit cette page avec laquelle je termine: "Si l'on objecte que la réalisation de ce dessein est chimérique, attendu que jamais la masse des chrétiens ne sera capable de la communion quotidienne, nous répondrons que quand il s'agit d'une chose qui a déjà existé, qui a sa raison d'être dans la volonté de Jésus-Christ et ses ressources dans les trésors infinis de sa grâce, d'une chose, enfin, que le Christ a confiée à la fidélité de son Eglise, il n'y a rien de chimérique à affirmer qu'elle peut encore reparaître, et à espérer que, sous l'action d'une nouvelle effusion de l'amour du Rédempteur pour son peuple d'acquisition, elle revivra en réalité. Ce souffle d'amour, portant avec lui la résurrection, nous croyons qu'il a commencé de se répandre sur le monde moderne quand le Sauveur a daigné lui révéler son Cœur,

pour réchauffer sa vie à demi éteinte ; quand il a demandé, pour répondre à son amour, que premièrement on le *reçût dans la communion aussi souvent qu'on le pourrait, et quoi qu'il en coûtât*. Et c'est pourquoi nous croyons que ce qui a été au commencement de l'Eglise, c'est-à-dire la communion reçue chaque jour par l'ensemble des fidèles, peut se revoir encore dans la jeunesse toujours renouvelée de l'immortelle Epouse du Christ."

ANTONIO CAMIRAND, ptre.

---

## Sa Sainteté Benoit XV

### 1. — L'homme

Benoît XV est doué d'une intelligence supérieure. Sa puissance de travail est stupéfiante. Il veille la nuit jusqu'à une heure avancée, et se lève quand même très tôt. De taille moyenne, assez grêle, une vigueur extraordinaire anime ce corps d'apparence débile. Nommé archevêque de Bologne à 53 ans, il n'a pas hésité à parcourir son diocèse pauvre et dont une partie est située dans les montagnes, à cheval, lui qui jamais de sa vie n'avait fait d'équitation. Adoré de ses ouailles, ils séjournait chez les curés très pauvres, se contentant de leur nourriture grossière et de leurs habitations sans confort, évangélisant les petits et les humbles, car le prêtre est plus admirable encore que l'homme. Léon XIII dut lui ordonner, en le nommant substitut, de cesser de confesser à Saint-Eustache, église en face de laquelle il habitait, avec sa mère, de crainte qu'il ne ruinât sa santé.

Benoît XV parle le français le plus élégant. Il aime beaucoup la France, mais ainsi qu'il l'a dit lui-même, il n'est pas le pape d'un pays, mais de tous les pays. Son secrétaire d'Etat, le Card. Gasparri, a habité Paris dix-huit ans, étant professeur de droit canon à l'Institut Catholique.

### 2. — Le Diplomate

Il est bon de noter, a dit Mgr Tiberghien, que le Pape actuel, dont on parle comme médiateur quand arrivera

le moment des négociations de la paix et qui a déjà élevé la voix en faveur du désarmement, fut intimement lié à l'affaire des Carolines. Lors de ce malentendu entre l'Espagne et l'Allemagne qui menaçait d'aboutir à une guerre, Bismarck demanda à Léon XIII d'agir comme arbitre. Léon XIII refusa habilement et accepta d'être médiateur. On sait qu'il régla cette question à la satisfaction des deux parties. Or, comme il n'y avait pas de nonce à Berlin, toutes les conversations se poursuivaient à Madrid et le jeune della Chiesa les pouvait suivre de près.

On voit donc qu'il est préparé à parler avec autant de compétence que d'autorité des questions qui divisent actuellement l'Europe.

Mgr della Chiesa rentra à Rome, avec le cardinal Rampolla, exerçant d'abord les fonctions assez humbles de *minutante* puis celles, très lourdes de substitut à la secrétairerie d'État.

Il a donc été le collaborateur de tous les instants du grand cardinal qui dirigea la politique de Léon XIII. Beaucoup de pièces importantes furent tout entières préparées par lui, quoiqu'il n'y parut rien, à cause de ses fonctions qui obligent au plus grand effacement. Jamais pape n'a été mieux formé, ni de plus longue main, pour prendre le gouvernement de l'Eglise. Il a même conservé pendant près de quatre ans les fonctions de substitut sous Pie X.

### 3. — Le Prêtre

On aimera à lire ici un portrait du prêtre si édifiant qu'a toujours été le futur Benoît XV, emprunté au "*Corriere d'Italia*".

"Rentré d'Espagne à Rome, et jouissant à la Secrétairerie d'État, où il était occupé, de toute la confiance du cardinal Rampolla, Mgr della Chiesa avait pris un appartement au palais Lante, sur la place des Caprettari.

"Dans le voisinage immédiat se dresse l'église de Saint-Eustache, qui est tout ensemble basilique et paroisse du quartier.

“Mgr della Chiesa choisit ce sanctuaire pour y célébrer chaque jour la sainte messe. Tous les matins, invariablement, à 6 heures, il descendait dans la basilique, il s’y retirait dans le chœur pour y faire sa méditation, et à 6½ heures il montait à l’autel.

“Puis il entra au confessionnal, et il y entendait les confessions. En peu de temps, dans la paroisse, se répandit la réputation de ce prélat qui confessait avec tant de zèle et de charité, et son confessionnal fut fréquenté par nombre de fidèles qui l’avaient choisi comme directeur spirituel. Quelqu’un de ses pénitents tombait-il malade, Mgr della Chiesa, prévenu par le curé, se mettait à le visiter et il ne l’abandonnait plus.

“Dès le début, le prélat s’était offert au curé pour n’importe quelle fonction du saint ministère et plus d’une fois il se livra de la sorte, en cette église, à la prédication, devant les auditoires les plus divers, les plus humbles et les plus populaires comme les autres.

“Dans la célébration de la messe, il avait droit, comme prélat, à la bougie auprès du missel; mais il ne s’en servait que l’hiver quand il avait besoin d’un peu plus de lumière. Si, en été, un servant de messe la lui apprêtait, il l’éteignait et la faisait emporter.

“Quand on portait solennellement le Viatique aux malades de la paroisse, il ne manquait jamais de prendre part à cette cérémonie qui s’appelle à Rome la communion *in fiocchi*. Mais il céda toujours au curé l’honneur de porter le Très Saint Sacrement; et pour lui, à ses côtés, il remplissait l’office de diacre. Même lorsque, nommé substitut à la Secrétairerie d’Etat, il dut s’établir au Vatican, et que, ses occupations l’absorbant davantage, il dut renoncer à fréquenter journallement sa chère basilique de Saint-Eustache, il n’omit jamais de s’y rendre le dimanche à l’heure accoutumée pour y entendre les confessions après y avoir célébré la messe.

“Mais ce qui, outre le ministère sacerdotal, rendit surtout populaire et vénéré dans la paroisse le nom de Mgr della Chiesa, ce fut sa très large charité. Il l’exerçait en silence, laissant ignorer à sa main gauche ce que faisait sa main droite; ce trait de sa vie n’a été connu que par ceux qui ont bénéficié de ses largesses.

“Dans l'église de Saint-Roch, Benoît XV fut membre, puis primicier de cette illustre confraternité, une de celles qui contribuent le plus à entretenir à Rome l'esprit chrétien. Mgr della Chiesa partagea avec ses confrères, avec simplicité, les plus humbles offices imposés par les Constitutions, et il y persévéra étant prélat et primicier. Dans les associations pour les défunts, il revêtait le sac, et, avec un grand esprit de religion, il remplissait à l'égard des défunts l'œuvre suprême de miséricorde...

\*  
\* \*

La piété de Benoît XV est loin de rester étrangère au développement des œuvres eucharistiques, spécialement celle de l'Adoration du Très Saint Sacrement et celle des Congrès eucharistiques.

Nous savons en effet que, lorsqu'il était encore à Rome, Mgr della Chiesa aimait à fréquenter notre sanctuaire d'exposition perpétuelle de Saint Claude.

A Rome, existe également une association qui répond avec une exquise délicatesse à l'un des plus saints devoirs de la piété eucharistique. C'est l'*Adoration nocturne* du Très Saint Sacrement. Toute l'année, comme on le sait, les églises de Rome ont chacune à leur tour l'exposition solennelle du Très Saint Sacrement, dans la fête des Quarante-Heures. L'association dont nous parlons pourvoit à l'adoration durant les heures de la nuit, quand les églises sont closes, et que les fidèles se sont retirés. La nuit est divisée en deux parties, l'une qui va de 10 heures du soir à 2 heures du matin, l'autre de 2 heures du matin à l'ouverture de l'église; deux groupes d'adorateurs s'y succèdent de la sorte au pied du Très Saint Sacrement.

“Mgr della Chiesa entra dans cette association dès le principe de son séjour à Rome. Elle lui fut toujours très chère; il en occupa même pour un temps la présidence, et ses confrères trouvèrent toujours en son zèle et en sa piété eucharistique un sujet d'édification. Outre les heures d'adoration qui lui étaient assignées à son tour, il ne manquait jamais, le dernier soir de l'année, de participer à ce saint exercice et de commencer ainsi l'année nouvelle. Il se trouvait à Rome, il y a deux ans, en ces conjonctures: le Saint Sacrement était exposé à Saint-Pétronne, église

des Bolonais. Mgr della Chiesa, archevêque de Bologne, se rendit cette nuit-là à Saint-Pétronne pour y pratiquer sa chère dévotion."

L'œuvre des Congrès eucharistiques est aussi l'une de celles qu'affectionne la piété et le zèle de Benoît XV. Pas plus tard qu'au mois d'Avril 1914, étant Archevêque de Bologne, il daignait non seulement encourager, mais présider lui-même le Congrès des Prêtres-Adorateurs de son Diocèse.

Dans une audience toute récente, Benoît XV se félicitait de ce que, dans le diocèse de Bologne et en quelques mois seulement, il y avait eu quatre *journées eucharistiques*. « Ces journées, ajoutait-il, ont donné de très bons résultats. »

Dans une autre audience, qui réunissait aux pieds de Sa Sainteté plusieurs membres de deux communautés religieuses vouées à l'adoration du T. S. Sacrement, Benoît XV leur adressa ces paroles remarquables: « C'est vraiment aujourd'hui un jour eucharistique, puisqu'il y a ici les prêtres et les religieuses du St Sacrement. *Vous devez donc promouvoir ce culte de toutes vos forces, parce que la dévotion à l'Eucharistie est la reine de toutes les dévotions.* »

Telle est cette physionomie essentiellement sacerdotale. Rien, dans cette vie, n'a été donné au bruit inutile ni à l'ostentation: elle est remplie tout entière par le travail, l'apostolat et la piété.

---

**S. G. Mgr H. O. CHALIFOUX,**

*Evêque auxiliaire de Sherbrooke.*

L'Association des Prêtres-Adorateurs au Canada s'est réjouie d'apprendre l'élévation à l'Episcopat de l'un de ses membres les plus vénérés, en la personne de Sa Grandeur Monseigneur Hubert Olivier Chalifoux, Evêque élu d'Auréliopolis et Auxiliaire de Sherbrooke. Avec tous nos prêtres associés nous présentons nos hommages au nouvel élu et formons des vœux pour que Dieu donne à l'exercice de son zèle une carrière longue et féconde.

*Ad multos annos!*

# Table des Matières

## de l'Année 1914.

**Actes du Saint-Siège** : — Bref de Sa Sainteté Pie X à l'Auteur de la traduction italienne de la "*Somme de la Prédication eucharistique*", du R. P. Tesnière, S. S. S., 51. — Décret de la S. Cong. des Rites concernant le *Motu proprio*: "*Abhinc duos annos*", 61, 86. — Indulgences et Privilèges accordés à l'Exposition du T. S. Sacrement, 216. — Confession et Indulgences, 240. — Le mois d'août consacré à honorer le Cœur Immaculé de Marie, 256. — Nouvelle discipline au sujet de l'ondoisement, 373. — Terme et Interruption du Noviciat, 374. — Inscription sur les Registres des Confréries, 375.

**Adoration** (Sujets d') : — *La Sainteté sacerdotale*: Sa Nature, 12. — Ses moyens: la Prière, 47. — La Méditation quotidienne, 79. — Les Lectures de piété, 207. — La Fidélité à l'Examen quotidien de sa conscience, 241. —

**Apostolat eucharistique et Sacerdotal** : — Le Culte de l'Eucharistie (Lettre pastorale de S. G. Mgr Mathieu), 22. — Première Communion des enfants et Assistance au Catéchisme, 65.

**Bibliographie** — Les Vertus sacerdotales — Tome I: Le Prêtre sanctifié par sa messe, — par le R. P. Alb. Tesnière, S. S. S., 94.

**Communion** (Sainte) : — L'Intelligence et l'Application du Décret "*Quam singulari*", 6, 41. — Première Communion des Enfants et Promesse des parents de les faire assister au Catéchisme, 65, 229, 283. — La suprême Recommandation du Saint-Père, 236. — La Communion solennelle des enfants : son vrai caractère, 366.

**Congrès Eucharistiques** : — L'Année jubilaire des Congrès eucharistiques internationaux, 1. — Pavoisement international à l'occasion du Congrès eucharistique de Lourdes, 125. — Constitution d'un Comité permanent italien des Congrès eucharistiques nationaux, 224. — Congrès eucharistique de London, 223. — Congrès et Œuvres eucharistiques, 225.



**Congrès Eucharistique International de Lourdes** (22-26 Juillet): — Programme des Etudes: La Royauté Sociale de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, 200. — Programme des Séances, 203. — Aperçu général, 297. — ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. *Première Assemblée*: Discours du Cardinal Légat, 303. — Discours du Cardinal Luçon, 305. — *Deuxième Assemblée*: Discours de S. G. Mgr Gauthier, Auxiliaire de Montréal, 310. — *Troisième Assemblée*: 317. — I. — *Assemblée générale de Clôture*: Discours du R. P. Janvier, 320. — Discours du Cardinal Légat, 324. — II. SECTION SACERDOTALE. Première Réunion: 335. — Deuxième Réunion, 349. — Troisième Réunion, 355. — III. SECTION FRANÇAISE. Première Réunion, 343. — Deuxième Réunion, 349. — Troisième Réunion, 355. — La Journée triomphale, 360.

**Congrès Eucharistique National des Prêtres-Adorateurs d'Italie**, 34. — *Cérémonies du Congrès*: Ouverture, 34. — Clôture, 37. — *Travaux du Congrès*, 97. — *Première Séance*, 98. — Premier Rapport: L'Heure hebdomadaire d'adoration et la Sanctification du Prêtre, 101. — Deuxième Rapport: Le Décret "*Sacra Tridentina Synodus*", 107. — Troisième Rapport: Le Décret "*Quam singulari Christus amore*", 114. — *Deuxième Séance*, 129. — Premier Rapport: Le Triduum eucharistique annuel, 130. — Deuxième Rapport: La Retraite mensuelle et la Sanctification du Prêtre, 140. — Troisième Rapport: Les Assemblées annuelles diocésaines des Prêtres-Adorateurs, 142. — Quatrième Rapport: Les Congrès eucharistiques annuels diocésains, 144. — Cinquième Rapport: Les Congrès eucharistiques régionaux, 146. — Sixième Rapport: Les Congrès eucharistiques nationaux et internationaux, 154. — *Troisième Séance*: Premier Rapport: Le Vén. Pierre-Julien Eymard, fondateur et modèle des Prêtres-Adorateurs, 159. — Deuxième Rapport: L'Heure d'Adoration prêchée dans les paroisses et l'Agrégation du Très Saint Sacrement, 172. — Troisième Rapport: L'Adoration nocturne et la Fédération italienne des Adorateurs nocturnes, 176. — Quatrième Rapport: Les Pages du Très Saint Sacrement, 178. — Cinquième Rapport: La Visite quotidienne du Très Saint Sacrement, 179. — *Clôture des Séances*, 180. — *L'Heure solennelle d'Adoration*, 184. — *L'Audience du Saint-Père*, 191.

**Congrès Eucharistique National des Prêtres-Adorateurs du Canada en 1915.** — Annonce du Congrès, 289. — Adhésions épiscopales: Mgr l'Archevêque de Montréal, 294. S. Em. le Cardinal Bégin, 295. — S. E. Mgr P. F. Stagni, Délégué apostolique, 296. Nouvelles adhésions épiscopales, 329. — Son Eminence le Cardinal Bégin: Président d'honneur, 361. — Détails relatifs à l'organisation du Congrès, 362. — L'Episcopat et le Congrès, 364.

**Congrès Eucharistique Paroissial de Sainte-Anne des Plaines** — SOLENNITES RELIGIEUSES 252. — TRAVAUX DU CONGRES. *Séance des Dames. Premier Rapport:* Rôle de la Mère dans l'Education de ses enfants, 259. — *Deuxième Rapport:* Culture des vocations par les mères de famille et les Institutrices, 264. — *Troisième Rapport:* L'Education chrétienne des enfants, 266. — *Séance des Hommes,* — Adresse à S. G. Mgr Bruchési, 269. — *Premier Rapport:* Etat religieux et eucharistique de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, 271. — *Deuxième Rapport:* Objections contre la Communion fréquente, remède aux passions et source de sainteté, 277. — Allocution de Mgr l'Archevêque, 279.

**Piété Eucharistique :** — *Avant et Après la Messe:* Préparation et action de grâces selon la méthode des quatre fins: Die Dominica, 25. — FERIA secunda, 57. — FERIA tertia, 75. — FERIA quarta, 213.

**Prédication Eucharistique :** — *Plans d'Instructions eucharistiques pour les Quarante-Heures.* Premier Sermon: La Réparation de Saint-Jean, 17. — Deuxième Sermon: La Réparation de Sainte Marie -Madeleine, 70. — La Réparation de Marie, 195.

**Variétés :** — Les Modèles du Prêtre. — Un Apôtre de la Communion: Le Rév. P. Léonard Cros, S. J., 29, 89. — Inauguration solennelle de notre nouveau Sanctuaire d'Exposition à New-York, 53. — Son Eminence le Cardinal L.-N. Bégin, archevêque de Québec, 193. — Un Cinquantenaire, 219. — In Memoriam: S. S. Pie X, 257. — S. S. le Pape Benoît XV: Dédicace, 297. — La Survivance d'un Règne, 375. — Sa Sainteté Benoît XV: l'homme, le diplomate, le prêtre, 385.

EDMONTON: Ev. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de  
 St-Albert, Alta.  
 ANTIGONISH: Ev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.

- SOMMAIRE -

Le Congrès national des Prêtres-Adorateurs: — Organi-  
 sation, 361. — L'Episcopat et le Congrès: 364. — La Com-  
 munion sociale des enfants: son vrai caractère, 366. —  
 Nouveaux Directeurs diocésains, 372. — Actes du Saint-  
 Siège: Nouvelle discipline au sujet de l'ondoisement, 373, —  
 Terme et interruption du Noviciat, 374, — Inscription sur  
 les Registres des Confréries, 375. — La Survivance d'un  
 Règne, 375. — Sa Sainteté Benoit XV: l'homme, le diplo-  
 mate, le prêtre, 385. — S. G. Mgr H. O. Chalifoux, auxiliaire  
 de Sherbrooke, 389. — Table des matières, 390.

## Somme de la Prédication Eucharistique

Par A. Tesnière, de la Congrégation du T. S. Sacrement

1<sup>re</sup> PARTIE

### Les noms, les Figures et les prophéties de l'Eucharistie.

Un beau volume in-12 de 668 pages, 3<sup>ème</sup> édition.

|                    |           |        |
|--------------------|-----------|--------|
| No 23. — broché:   | - - - - - | \$1.00 |
| " 24. — relié cuir | - - - - - | 1.50   |

2<sup>me</sup> PARTIE

### La Sainte Communion

Sa Nature et ses Effets.

2 volumes in-12; le premier de 500 pages, le second de  
 650 pages (ne se vendent pas séparément) 3<sup>ème</sup> édition.

|                                      |           |        |
|--------------------------------------|-----------|--------|
| No 25. — Les deux volumes            | - - - - - | \$1.80 |
| " 26. — Les deux volumes reliés cuir | - - - - - | 2.80   |

3<sup>me</sup> PARTIE

### La Pratique de la Communion.

*Deuxième édition*, revue d'après le décret "Sacra Tri-  
 dentina Synodus." — Un vol. in-12 de 716 pages.

|                      |           |        |
|----------------------|-----------|--------|
| No 27. — broché:     | - - - - - | \$1.25 |
| " 22. — reliure cuir | - - - - - | 1.75   |

# CALENDRIER du T. S. SACREMENT

## 1915

Le Bureau des Œuvres Eucharistiques édite cette année un  
Calendrier du T. S. Sacrement en 2 FORMATS:

**Le Calendrier ordinaire**, sur carton découpé, de formes gracieuses; la lithographie représentant l'Ostensoir avec deux anges adorateurs, est d'un fini et d'un goût parfaits. . . . .

**Calendrier de luxe**. Nouvelle édition en couleurs, très artistiques, représentant: Le Vénérable P. Eymard et Notre-Dame du T. S. Sacrement. . . . .

Le bloc du calendrier a autant de feuillets qu'il y a de jours dans l'année. Chaque feuillet contient outre l'indication de la fête du jour, une sentence sur la Sainte Eucharistie. . . . .

### CALENDRIER, ANGLAIS ou FRANCAIS

ORDINAIRES: 30c. Chaque; franco 35c.

De luxe 50c. . . . . franco 60c.

**Tout calendrier doit être payé d'avance.**

Des précautions spéciales sont prises pour l'emballage et l'expédition par la poste, afin que les calendriers arrivent à destination en parfait état.

**BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES,**  
368 Ave Mont-Royal Est. - - - - - Montréal.